## **MOUVEMENT 2014**

# FICHE N° 15 Entretien

Postes de Conseillers Pédagogiques auprès des I.E.N (CPC et CPD)

C.P.D	N° POSTE	CPC Généraliste	N° POSTE	CPC EPS	N° POSTE
rattachés à l'IENA (0221840F)  CPD EPS (1)  CPD Musique (1)  CPD Langues et cultures Régionales (1)  CPD LVE (1)  CPD Arts visuels (1)  CPC chargé de mission FC (1)  rattaché fonctionnellement à l'IEN de LANNION:  CPD TICE (1)	715 704 716 717 689 700 703	DINAN Nord (1) DINAN Sud (1) GUINGAMP Nord (1) GUINGAMP Sud (1) LAMBALLE (1) LANNION (1) LOUDEAC (1) PAIMPOL (1) ST-BRIEUC Est (1) ST-BRIEUC Ouest (1) ST-BRIEUC ASH (1) ST-BRIEUC préélémentaire(1)	695 697 694 691 693 692 696 698 690 699 702 701	DINAN Nord (1) DINAN Sud (1) GUINGAMP Nord (1) GUINGAMP Sud (1) LAMBALLE (1) LANNION (1) LOUDEAC (1) PAIMPOL (1) ST-BRIEUC Est (1) ST-BRIEUC Ouest (1)	710 712 709 706 708 707 711 713 705 714

### Compétences attendues :

Les candidats devront être titulaires du CAFIMF ou du CAFIPEMF correspondant à la spécialisation sollicitée. Les candidats au poste de CPC ASH devront également être spécialisés, une connaissance de l'ensemble des secteurs et des procédures de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés sera appréciée.

Il leur est nécessaire de posséder en outre :

- une bonne connaissance des programmes et instructions :
- dans tous les champs disciplinaires,
- à tous les niveaux de l'école maternelle et élémentaire (cycles 1, 2 et 3),
- une connaissance actualisée de la didactique des disciplines enseignées à l'école primaire,
- une connaissance de la place de l'école dans le système éducatif et dans la société,
- une aptitude au travail en équipe, à la formation d'adultes, à l'organisation des actions d'animation,
- une aptitude à utiliser les technologies modernes d'information et de communication,
- une réelle disponibilité permettant l'adaptation de leurs horaires de travail.

#### Conditions particulières d'exercice :

Le CPC EPS est chargé, conjointement avec le CPC généraliste de la circonscription, de la mise en œuvre du projet d'animation de la circonscription, projet qui recouvre des aspects pluridisciplinaires, méthodologiques et relatifs au fonctionnement des cycles.

Les candidats aux postes de CPD arts visuels, éducation musicale et CPD TICE devront, par ailleurs, justifier d'une connaissance approfondie de ces champs disciplinaires, ainsi que la maîtrise de leurs didactiques. Ils devront être titulaires du CAFIMF ou CAFIPEMF spécifique.

S'agissant des postes de CPD, des informations sur les conditions particulières d'exercice peuvent être sollicitées auprès de l'IEN adjoint au directeur académique.

Les candidats titulaires des titres requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien à laquelle participera l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription sollicitée et, s'agissant des postes de CPD, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au directeur académique. La commission départementale établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

# **MOUVEMENT 2014**

# FICHE N° 22 Entretien

# Postes d'animateur de réseau d'éducation prioritaire

# Secteurs de Collinée et Merdrignac

RNE	COMMUNE	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	N° POSTE
0221482S	COLLINEE	ASOU	ANIMATION SOUTIEN (G0202)	0,50	
0221090R	MERDRIGNAC	ASOU	ANIMATION SOUTIEN (G0202)	0,50	651

Sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, le coordonnateur devra assurer les missions suivantes :

- 1- Assurer l'impulsion, la mise en œuvre et le suivi de l'évaluation dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degrés des projets définis dans le contrat de réussite.
- participer aux instances réglementaires spécifiques du REP (conseils de cycles et de maîtres, conseils de REP) ;
- participer à l'organisation des actions de formation prévue dans le cadre du REP.
- faciliter la mutualisation des moyens matériels et financiers existants ou attribués à l'éducation prioritaire.
- 2- Mettre en place les outils permettant d'évaluer les actions prévues dans le contrat de réussite
- participer à l'élaboration des indicateurs et des outils d'évaluation en continu 1 er et 2 de degrés ;
- exploiter ces résultats, participer à leur analyse et les communiquer aux partenaires ;
- définir et impulser les remédiations nécessaires.
- 3- Faciliter les relations et les échanges entre les enseignants dans chaque école, entre les écoles, entre les écoles et le collège, et avec l'ensemble des partenaires extérieurs.
- assurer l'accueil et l'intégration des enseignants nouvellement nommés en éducation prioritaire ;
- veiller à mutualiser et à faire connaître les outils et pratiques pédagogiques efficaces ;
- renforcer les liens entre la communauté éducative, les familles et les partenaires extérieurs ainsi qu'avec l'institution scolaire.
- 4- Participer à la mise en œuvre des actions d'enseignement inscrites dans le projet de réseau.
- aide auprès des enseignants pour l'encadrement des élèves
- prise en charge d'activités de différenciation pédagogique.

#### Qualités requises:

- disposer d'une expérience préalable d'enseignement ;
- faire preuve de réelles dispositions pour un travail en équipe ;
- avoir des capacités d'initiative et d'organisation ;
- faire preuve d'intérêt pour la recherche et l'innovation en pédagogie ;
- avoir des compétences dans les domaines de la communication, de l'animation, de la régulation et de l'évaluation ;
- posséder une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- disponibilité horaire pour participer aux différentes instances et réunions institutionnelles.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Serge Simon, IEN de Dinan Sud (02 96 39 15 00).

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

## **MOUVEMENT 2014**

### FICHE N°25 Entretien

# Enseignant spécialisé en Hôpital de jour option D (ASH)

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	N° POSTE
0220942E	Lannion	Pen An Ru	ENS CHME	Option D	1	673

#### Cadre général:

Placés sous l'autorité de l'inspectrice ASH en lien avec les inspecteurs de circonscription, les enseignants exerceront dans le cadre de dispositif de scolarisation d'établissements de soins destinés aux enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement.

#### Missions:

- Assurer la scolarisation, soit dans l'établissement de soins, soit dans des dispositifs d'inclusion en école élémentaire.
- Amener chacun des enfants pris en charge à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et ses possibilités.
- Elaborer un projet scolaire : contrat harmonisant soins et enseignements permettant une réponse personnalisée aux besoins pédagogiques et éducatifs particuliers.
- Préparer et organiser le suivi scolaire dans le cadre d'une scolarisation dans les écoles.
- Travailler avec les personnels du service de soins et les enseignants des écoles.

Ce fonctionnement induit la mobilité de l'enseignant.

#### Compétences:

- bonne connaissance des besoins particuliers des enfants des hôpitaux de jour et de la scolarisation des élèves ayant des troubles psychiques ou des troubles envahissant du développement.
- connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation.
- connaissance des différents types de prise en charge.
- bonne capacité d'écoute et d'adaptation permettant un travail avec des équipes pluri-professionnelles

Les enseignants devront être titulaires du CAPSAIS ou CAPASH option D.

Avant de postuler sur ces postes, les enseignants intéressés devront obligatoirement se renseigner auprès de Mme Bizouarn, IEN-ASH (02.96.75.90.07).

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.